

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le quatorze avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 24

D22.027

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, SANS Jean-Pierre, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CONFORT René, PIGNOL Jean-Philippe, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.
(23 présents)

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à VALENTIN Denis), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, KLING Jacqueline (pouvoir donné à JURQUET Didier), BONICEL Pascale (pouvoir donné à SALENDRES Jean-Sébastien), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, CASTAN Emmanuel (remplacé par SANS Jean-Pierre), CAYREL Jean-Claude (remplacé par PIGNOL Jean-Philippe), absents excusés.
(6 pouvoirs)

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D22.027: SUBVENTIONS 2022 BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN CRECHE
ALSH ET TRANSPORT DES REPAS**

Ces subventions sont du même ordre que celles octroyées en 2021 pour le fonctionnement des différentes associations, sauf en ce qui concerne le Groupe Objectifs pour la gestion de la crèche de La Canourgue. Il est rappelé que le Groupe Objectifs reçoit, depuis

2020, directement de la CCSS les sommes prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Les demandes de subventions d'équilibre reçue du Groupe Objectifs pour 2021, ainsi que celle inscrite sur leur budget prévisionnel 2022, n'ont pas été prises en compte à ce stade et seront éventuellement régularisées par Décision Modificative puisque ces sommes sont pris en charge par les 10 communes concernées par ce service commun.

◆ OSCA (ALSH)	20 000 €
◆ Groupe Objectifs (structure multi-accueil pour jeunes enfants - Subvention d'équilibre)	0 €
◆ RAM Relais Assistants Maternels	2 550 €
◆ MAM Les Petits Loups du Teil	500 €
TOTAL	23 050 €

La voix de Monsieur RODRIGUES David n'est pas prise en compte dans ce vote du fait qu'il travaille à OSCA. De même, Madame LAFON Madeleine et Messieurs BLANC Sébastien et FABRE Jean n'y participent pas non plus, car ils sont administrateurs d'OSCA. Enfin, Jean-Claude SALEIL ne participe pas au vote car les comptes d'OSCA sont validés par son Cabinet comptable.

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

Le Conseil Communautaire,

DONNE son accord et **DECIDE** de voter ces dépenses au Budget Annexe 2022 Service Commun « Crèche - ALSH - Transport de repas ».

PRECISE que la subvention octroyée à l'Association OSCA, pour la gestion de l'A.L.S.H., sera versée en trois fois, en avril, en juillet et le solde en octobre.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 25 avril 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulin
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL